

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 AVRIL 2024**

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le dix-huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, la Maire.

PRÉSENTS : Mme. CAZALA-CROUTZET, Mme. DARETS, Mme. GUITARD, Mme. LABOURDETTE, M. BALASQUE, M. COURADET, Mme. LABAT, Mme. TOUZET, M. DELOT, Mme. GARROCCQ, M. CHOQUET, M. CLAVARET, M. COVEZ

REPRESENTÉS : Mme. MARRACQ (pouvoir à Mme. LABAT), Mme. GUÉRAÇAGUE (pouvoir à Mme. DARETS), M. LE MERCIER (pouvoir à M. BALASQUE), M. PÉMOULIÉ (pouvoir à M. DELOT), Mme. DARRIGRAND (pouvoir à Mme. LABOURDETTE), M. COM-NOUGUÉ (pouvoir à Mme. CAZALA-CROUTZET)

EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme. DARETS

DÉLIBÉRATION N° 20-04-24 : Attribution des subventions aux associations – Exercice 2024

Madame la Maire expose que suite au vote du budget primitif 2024 lors du précédent Conseil Municipal, il convient à présent de statuer sur l'attribution de subventions aux associations.

Aussi, Madame la Maire informe qu'elle a chargé M. Com-Nougué, Conseiller Municipal, de travailler sur le dossier des subventions aux associations, en vue d'en proposer des attributions en Conseil Municipal.

Aussi, les attributions suivantes sont proposées :

Association	2024
Lous Pla Bienguts	500.00 €
BOEVL	8 000.00 €
Club bouliste Bénéjacq	600.00 €
ACCA	900.00 €
Cordée Bénéjacquoise	1 800.00 €
Ligue contre le cancer	150.00 €
APE Michel Verdier	1 500.00 €
UCB	1 500.00 €
Vélo club Nayais	1 500.00 €
Oxypur	500.00 €
Union Nationale Combattants d'Afrique Française du Nord - Section de Bénéjacq	200.00 €
Secours populaire Nay	800.00 €
Téléthon	150.00 €
Avenir Féminin Bénéjacq	1 000.00 €
Resto du coeur	500.00 €
Ecole de rugby	300.00 €
Graine de lien	300.00 €
APE Notre-Dame	500.00 €
Conscrits Bénéjacquois	250.00 €

Budgétisé	25 700.00 €
Dépensé	20 950.00 €

Ouï l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de l'attribution des subventions aux montants et aux associations susvisées pour l'année 2024
- **Charge** la Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'attribution de ces subventions

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Marie-Pierre Darets

La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouzet

